



ACTUALITÉS

Edito	p 2
Horaires et coordonnées	p 2
Vie municipale	p 3
Conseil municipal	p 4
Infos municipales	p 5 à 8

VIE DU VILLAGE

Associations	p 9 à 15
Vie communale	p 16 à 18

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES

Environnement	p 19
---------------------	------

PAGES DE COUVERTURE

Impasse des Cerisiers	p 1
Fête de l'école	p 20

LE MOT DU MAIRE



La parution de ce bulletin annonce la saison des vacances comme les années précédentes. Vous y trouverez vos articles habituels et aussi des dates à inscrire dans vos agendas. Si l'actualité nationale de ce premier semestre a été bousculée par la politique et les attentats, la vie de notre village, elle, est restée calme. Malgré tout, vous constaterez dans l'article présentant les travaux réalisés et à venir, notre volonté à anticiper le risque terroriste en protégeant l'école par des travaux et l'installation d'une vidéosurveillance.

Nous connaissons également un gros changement à l'école avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Arnaud ELLÉOUE. C'est la raison pour laquelle nous avons connu une fête de l'école un peu spéciale avec le départ en retraite de Michel ROBERT, notre directeur.

La récente installation du distributeur de pain dans notre commune satisfait un grand nombre d'habitants mais en heurte aussi quelques-uns. Ce service vient en complément de la tournée quotidienne de Thierry LEROUX qui apporte un plus avec le contact auprès de sa clientèle qui, je suis sûre, lui restera fidèle. En acceptant cette installation, la municipalité a souhaité permettre aux Val Davidiens qui travaillent de s'approvisionner en pain frais en fin de journée.

Certains d'entre vous ont pu constater que ma maison était en vente. Ceci ne signifie pas que je quitte le Val David. Je serai toujours domiciliée dans la commune et assurerai mon mandat jusqu'à son terme. Bonne lecture et bonnes vacances.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

Horaires et jours d'ouverture au public

- Secrétariat de mairie

Lundi, mardi et jeudi de 15h à 18h30

- La Poste

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h

- Cabinet d'infirmières libérales (5 bis rue de la mairie)

Florence MOUCHARD et Emma DUMONT vous accueillent au cabinet du lundi au vendredi de 7h30 à 7h45 et de 17h30 à 17h45 (sauf jours fériés)

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez les contacter au 02.32.35.01.40 pour prendre RDV

- Déchèteries Caër-Normanville, d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Le dimanche de 9h à 13h

Mairie du Val David

3 rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 03 09

Courriel : mairielevaldavid@orange.fr

École du Val David

1bis chemin de l'église
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 88 54

Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

Agence Postale

5 bis rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 26 10 76

FERMETURES ANNUELLES

Agence postale :

- Fermée du 12 août au 2 septembre inclus
- Réouverture le 5 septembre 2017

Mairie :

- Fermée du 14 au 31 août inclus
- Réouverture le 4 septembre 2017

Cabinet d'infirmière :

Une permanence est assurée pendant les congés d'été. La prise de rendez-vous se fait au numéro habituel.

Etat-civil



NAISSANCES

Baptiste SALVIGNOL le 28/01/2017
 Hélias BIDEAULT le 09/02/2017
 Izhaaq KORCHI le 08/03/2017



DÉCÈS

Jeannine BASSET le 03/01/2017
 Gabriel BERTHIER le 18/03/2017
 Chantal MAZIRE le 22/03/2017

NOUVEAU SITE WEB

Suite à la nouvelle communauté d'agglomération EPN, un nouveau site web est en construction. Il sera bientôt accessible à cette adresse :

<http://levaldavid.evreuxportesdenormandie.fr/>

ELECTRO-MENAGER
 ELECTRICITE GENERALE
 TELE - HIFI - VIDEO

Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2ème nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2017

Elections Présidentielles : 23 avril et 5 mai 2017

1er tour : 625 inscrits 505 votants 496 exprimés
 Le Pen 127, Macron 232, Fillon 99, Mélenchon 82, Hamon 32, Dupont-Aignan 30, Poutou 9, Asselineau 7, Lassalle 4, Arthaud 2 et Cheminade 1

2nd tour : 625 inscrits 487 votants 420 exprimés
 Macron 232 voix et Le Pen 188 voix

Elections Législatives : 11 et 18 juin 2017

1er tour : 625 inscrits 318 votants 308 exprimés
 Le Maire 120, Delacourt 74, Desprès 33, Dioukhané 23, Sanchez 18, Allo 12, Miguet 10, Le Goff 7, Niakate 4, Panier 3, Konte 2, Manley 1 et Sekerci 1. Pour les autres 0

2nd tour : 625 inscrits 294 votants 265 exprimés
 Le Maire 160 voix et Delacourt 105 voix

DATES À RETENIR

Concours de belote04/11/2017
 Loto du CFLS.....05/11/2017
 Thé dansant du CFLS12/11/2017
 Repas des anciens26/11/2017
 Arbre de Noël de l'école22/12/2017
 Vœux du maire13/01/2018

CANTINE SCOLAIRE

Malgré notre lutte contre le gaspillage alimentaire, il y a souvent des restes de pain qui peuvent convenir à vos animaux. Si vous êtes intéressés, contacter Sylvie HENRION au 06.87.42.18.03 en période scolaire.

SÉANCE DU 23 JANVIER 2017Modification de statuts du SIEGE

Le Conseil Municipal se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) portant sur ses compétences obligatoires, optionnelles et de ses missions complémentaires.

Nouvelle compétence du SIEGE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Modification de taux des indemnités des adjoints

En raison des nouvelles attributions de la Municipalité, il convient d'adapter les taux d'indemnités des adjoints en fonction des responsabilités dévolues à chacun.

De ce fait le Conseil Municipal décide de modifier les taux de ces indemnités à compter du 1er février 2017 comme suit : le Maire, 18.10 % de l'indice 1015, les deux adjoints, 14.70 % de ce même indice.

Fermeture d'un poste d'adjoint technique et ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'une modification concernant le poste d'adjoint technique attaché à l'école pour 90 % et à la salle d'activités pour 10 % à raison de 22.25 h hebdomadaires annualisées est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide la fermeture du poste d'adjoint technique créé au 03 aout 2010 et l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation attaché à l'école pour 90 % et à la salle d'activités pour 10 % à raison de 22.25 h hebdomadaires annualisées à compter du 1er février 2017.

Installation d'une nouvelle rangée de cavurnes

Madame le maire explique au Conseil Municipal la nécessité de faire installer une nouvelle rangée de 4 cavurnes dans le site cinéraire.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à cette installation.

SÉANCE DU 6 MARS 2017Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Madame le maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps non complet au sein de la mairie.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de ce poste pour 12 h hebdomadaires annualisées à compter du 1er avril 2017.

SÉANCE DU 22 MAI 2017Adhésion de nouvelles communes à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Par délibération de leur conseil municipal respectif, les communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy,

Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville ont fait connaître leur souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à la volonté exprimée par les élus, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'est prononcé en faveur de l'adhésion de ces communes, de même que sur le projet d'extension de son périmètre à celles-ci, garantissant ainsi à son territoire une cohérence spatiale.

Aussi, une fois l'accord des communes, membres d'EPN recueilli, la commission départementale de coopération intercommunale, saisie par le Préfet, se réunira et rendra son avis sur le projet d'extension de périmètre d'EPN à ces communes.

A l'issue de cette procédure, le Préfet prendra ensuite son arrêté d'extension de périmètre d'Evreux Portes de Normandie, et ce, conformément aux conditions imposées par la loi sur la continuité territoriale.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces communes à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie. Le Conseil municipal approuve l'adhésion de ces 10 communes à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

Modification du Plan d'Occupation des Sols

Madame le maire explique au Conseil Municipal que le règlement de notre Plan d'Occupation des Sols est très contraignant et interdit des constructions qui répondent aux nouvelles réglementations concernant les économies d'énergie et les nouveaux matériaux.

Afin de pallier ces contraintes le Conseil Municipal, décide d'autoriser les constructions qui répondent aux nouvelles réglementations et autorise Mme le maire à intervenir auprès de l'EPN pour engager les modifications et signer tout document y afférent.

Achat et installation de matériel

Le Conseil Municipal décide de l'achat et de l'installation :

- d'un évier sur meuble pour la maternelle,
 - d'un chauffe-eau et d'un limiteur de son pour la salle des fêtes,
 - d'un poste informatique pour le secrétariat de mairie
- et autorise Mme le maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de l'EPN et à signer tout document y afférent.

Achat de matériel d'occasion

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat d'une mono brosse et d'un aspirateur.

Installation d'un distributeur de pain d'occasion

Le Conseil Municipal décide de l'installation d'un distributeur de pain près de la mairie et autorise Mme le maire à signer la convention avec le boulanger qui propose ce service.

Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE

Il est dans l'intérêt de la commune du Val David d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique et que compte tenu de sa dimension départementale et de son domaine de compétence, le SIEGE

Suite page 5

Suite de la page 4

est en mesure d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département.

Le Conseil Municipal décide donc d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie

électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux installations d'éclairage public uniquement, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.

Une nouvelle secrétaire de mairie ?



Certains d'entre vous ont certainement découvert un nouveau visage en se rendant à la mairie. Il s'agit de Murielle MESTRE qui a été recrutée à temps partiel à raison de 12 heures hebdomadaires. Cette embauche a pour objectif de préparer l'avenir. En effet, en 2020 la municipalité et le secrétariat de mairie seront renouvelés à 100% : Myriam PICAT partira en retraite, Monica LEMEILLEUR et Lionel BRICOURT ne souhaitent pas se représenter. L'arrivée de Murielle MESTRE dès 2017 peut paraître prématurée mais le volume d'heures cumulé jusqu'en mars 2020 est de 1332 heures, soit l'équivalent d'un temps plein sur une année. Les tâches d'une secrétaire de mairie étant plus ou moins répétitives, cette formation au long terme sera d'autant plus efficace.

Murielle MESTRE, née en 1978, maman d'une fille, habite au Val David depuis décembre 2013.



Voulez-vous être élu(e) au Val David en 2020 ?

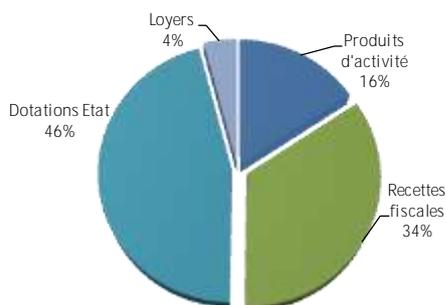
En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponses qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.

BUDGET 2017

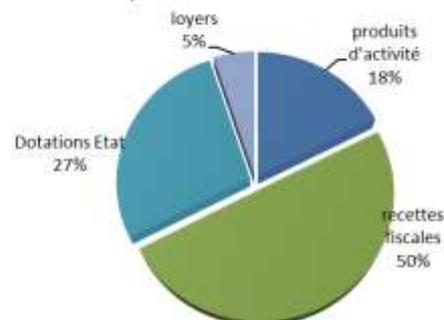
En 2017, le budget (hors virement à la section d'investissement et report d'excédent) permet de dégager un résultat annuel de 13 euros. Ce résultat est amputé de 4 500 € dus au recalage des contrats Hobart (2016 + 2017) et de 2 240 € de dépenses enregistrées devant se traduire par des recettes équivalentes : soit un résultat théorique de 6 753 €. La capacité d'autofinancement est donc de 20 425 € (résultat + amortissements 13 672€), ce qui couvre le remboursement de l'annuité d'emprunt 18 966 €.

De 2009 à 2017, les dotations de l'État ont diminué de 53%. Les recettes fiscales ont dû augmenter pour compenser cette baisse de moyens qui financent le fonctionnement de la commune. Les dotations de l'état continuant de baisser et notre retard en terme de fiscalité persistant, il a été décidé d'augmenter les taux d'imposition de la commune de 2%.

Répartition des recettes en 2009

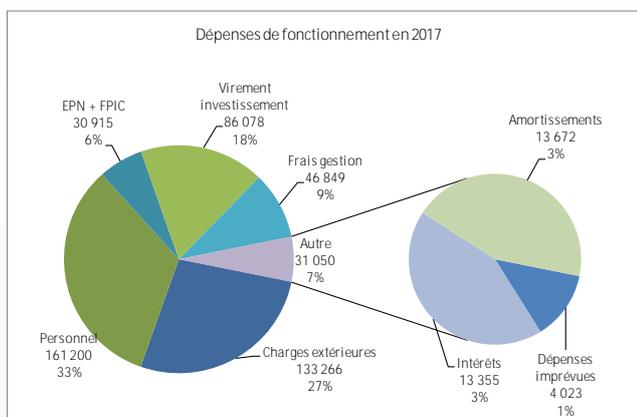


Répartition des recettes en 2017



BUDGET 2017 (suite)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 34 352 € (+ 9,3%)



Charges à caractère général (chapitre 011) :
+ 17 956 € dont

- + 1 300 € achat de 4 cavurnes. Ces dépenses feront l'objet de recettes pour le même montant et s'ajouteront aux 1040 des cavurnes déjà en place.
- + 1 500 € pour fabrication de barrières en régie
- + 900 € pièces de rechange pour la barre de coupe
- + 4 500 € pour recalcr les règlements Hobart
- + 1 500 € pour le départ de Michel ROBERT et augmentation du voyage scolaire
- + 4 325 € travaux de peinture à la salle des fêtes
- + 700 € voyage scolaire et TAP

Charges de personnel (chapitre 012) : + 12 245 € dont

- + 3 000 € augmentation indice personnel titulaire
- + 4 700 € Murielle Mestre sur 9 mois
- + 3 500 € augmentation des charges

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 30 753 € (+ 6,5%)

Excédent de fonctionnement : + 37 995 € dont

- + 24 800 € de contributions directes
- + 4 200 € de FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)
- + 2 400 € de droits de mutation
- + 5 000 € dotation nationale de péréquation

Taxes sur terrain : - 5 100 €

Produits exceptionnels : - 3 780 € de remboursement assurance

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 109 512 € dont

- 31 300 € sont inscrits au budget pour sécuriser l'école et ses alentours (mesures préconisées dans le cadre du plan Vigipirate)
- 19 200 € prévus pour le remplacement du jeu de l'école et le parcours « Solange JEGO »
- 35 960 € seront épargnés pour des investissements plus importants tel que le remplacement du Kangoo ou l'enfouissement de réseaux.

Ces investissements seront subventionnés à hauteur de 33 897 €

COMPARAISON CHIFFRÉE PAR HABITANT Le Val David / Département (Recettes - Dépenses)

Poste budgétaire	Le Val David (budget 2017)	Département (2016)
Impôts locaux	192	299
Dotation forfaitaire (État)	100	158
Charges de personnel	209	266
Achats et services externes	173	188
Annuité de remboursement	25	88
Encours de dette (emprunt)	466	591

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Au budget, 109 512 € ont été prévus pour les investissements.

A ce jour, certains sont réalisés :

- Sono portative : 300 €
- Ordinateur et fauteuil mairie : 3 000 €, subvention obtenue : 1 042 €
- Chauffe-eau cuisine : 1 300 €, subvention obtenue : 542 €
- Evier école maternelle : 1 050 €, subvention obtenue : 438 €
- Meubles de bibliothèque : 719 €
- Matériel de nettoyage : 1 100 €

Travaux à venir :

- Remplacement du limiteur de son : 3 400 €, prochainement réalisé et subventionné à 1 417 €
- Parcours « Solange JEGO » : 8 700 €, don Solange JEGO : 12 000 €
- Vidéosurveillance : 10 600 €. Cet investissement ne sera réalisé que si les subventions de l'Etat sont satisfaisantes.
- Clôture de l'école : 20 702 €. Nous attendons d'autres devis car nous nous orientons plutôt vers une fermeture du préau.
- Le jeu de l'école : 10 500 €. Il sera réparé et non remplacé mais avec un rafraichissement des couleurs et matériaux.
- La parcelle des Ormes : 11 000 € ne sera probablement pas achetée au vu de la réticence des propriétaires.
- La peinture dans la cuisine de la salle polyvalente : 4 125 € sera réalisée pendant les vacances d'été, ainsi que le remplacement d'une fenêtre de l'école maternelle.

FOURRIÈRE ANIMALE

Vous êtes nombreux à recueillir des animaux errants, ce qui est signe de générosité. Cependant, à ce jour la commune ne dispose pas de local pour les abriter et ce sont souvent des bénévoles qui les hébergent. La municipalité était en cours de réflexion pour créer un local prévu à cet usage quand la communauté d'agglomération d'Évreux (EPN), a pris la compétence « Fourrière animale ». Ceci implique que nous ne pouvons plus engager de dépenses liées à ce service. Une enquête est en cours pour connaître les moyens existants et les besoins de communes. Dès que nous aurons les informations sur l'avancement du projet (localisation, fonctionnement...), nous ne manquerons pas de vous en faire part dans un prochain bulletin.

Ne nous abandonne pas



pendant tes vacances!

Liens utiles pour ceux qui ont perdu ou trouvé un chat ou un chien :

- <https://www.chat-perdu.org/fr-fr/>
- <https://www.chien-perdu.org/fr-fr/>

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 doit être appliqué dans la commune du Val David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ⇒ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Ces horaires doivent être strictement respectés

GF CHAUFFAGE

Au service de Votre Confort

Plomberie - Sanitaire



02.32.36.17.07



Gilles FRECHON

13, chemin de la mare Aubé
27120 VAL DAVID

☎ 02.32.36.17.07

✉ gfchauffage@yahoo.fr

DÉCHETS AMIANTÉS



Évreux Portes de Normandie offre un nouveau service aux habitants des communes situées sur son territoire. Il s'agit de la mise en place d'un service de collecte de déchets amiantés, par apport volontaire, dans des bennes mises en place sur la commune.

Procédure :

Les personnes intéressées devront prendre contact avec la Mairie afin de se faire inscrire sur la liste de déposants en indiquant leur nom, numéro de téléphone ainsi que le volume approximatif de leurs déchets. Ces renseignements seront communiqués au service compétent d'EPN qui fixera un rendez-vous individuel.

En fonction du nombre de demandes et des volumes, ce service planifiera un dépôt de benne sur la commune et les demandeurs seront informés de la date, du lieu de stationnement de la benne ainsi que le créneau horaire attribué. Actuellement EPN a retenu le samedi de 9 heures à 12 heures pour la mise à disposition de la benne. Un agent sera présent pour assurer le contrôle des dépôts.

Attention : Seules les personnes préalablement inscrites en mairie pourront utiliser ce service.

Les déchets d'amiante acceptés :

Ce service de collecte concerne uniquement les déchets d'amiante lié à un support inerte tel que du ciment, plastique et revêtement routier (plaques de fibrociment, plaques d'isolant, plaques ondulées, conduit de cheminée, dalles de sol et tuyaux). Vos déchets d'amiante devront être préalablement découpés. La longueur et la largeur ne doivent pas excéder 1 mètre. **Pas de découpe sur place.**

Vous devrez filmer vos déchets avant de venir les déposer dans les « big-bags » placés dans la benne. Du film étirable sera mis à votre disposition à la mairie quelques jours avant la date de dépôt. Il vous est également possible de vous procurer du film étirable à l'Hôtel d'agglomération, 9 rue Voltaire à Évreux.

Les déchets d'amiante libre, susceptibles d'émettre des fibres sous l'effet de choc, sont interdits aux dépôts.

Saviez-vous que donner du pain aux canards nuit gravement à leur santé ?



Qui n'a pas observé ce rituel, en apparence anodin : les promeneurs qui lancent du pain aux canards pour les nourrir et pour se distraire. Dans notre imaginaire, cette habitude part d'un bon sentiment et renvoie à des souvenirs heureux de moments partagés en famille. Mais en réalité, cela leur fait plus de mal que de bien. Rappelons que les canards comme les oies et les cygnes sont des herbivores. Le pain représente pour eux une sorte de « malbouffe ». Il peut provoquer des dommages irréparables :

- **La malformation des os :** le pain est très pauvre en vitamines et en minéraux.

C'est un aliment facilement accessible lorsque les personnes en jettent dans l'eau et il rassasie. Les canards vont donc s'en alimenter et ne pas diversifier leur alimentation. Des carences vont se former, dont un manque de calcium, la pousse des os ne se fait plus normalement et le bout des ailes se recourbe. Ce syndrome est appelé « ailes d'ange ». Les canards touchés ne peuvent pas voler et donc s'enfuir en cas de danger.

- **Les troubles digestifs :** le pain gonfle et colle dans l'estomac des canards qui n'ont pas l'appareil digestif adapté à la digestion de cet aliment. Les troubles peuvent être importants et provoquer la mort.

- **Le surpoids :** les canards qui consomment du pain sont en surpoids ce qui les empêche de voler pour s'enfuir et les laisse vulnérable face aux dangers divers (prédation, collision avec des véhicules...).

- **La propagation des maladies :** les cygnes et les canards vont souvent se regrouper autour des points où les personnes jettent de la nourriture en abondance. Ce regroupement favorise la propagation des maladies (dont notamment le botulisme, une maladie transmissible à l'Homme).

- **La propagation des rats :** en jetant de la nourriture aux canards, vous nourrissez également les rats.

Un grand merci à Christian PRIER qui achète en animalerie de la nourriture appropriée pour eux.



Ne jetez rien dans la réserve incendie près du bâtiment multiservices cela pourrait boucher les pompes !

Autocars MONDDIA Voyages

Z.A de gadencourt
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46
Fax: 02 32 26 43 38

ARTISANS - COMMERCANTS

Peut-être bientôt votre emplacement dans notre bulletin. Pour tout renseignement, contacter la mairie au 02 32 67 03 09

ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Depuis des décennies les habitants du Val David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité.

Il n'en sera pas ainsi au Val David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations.

Un arrêté a été pris le 01 février 2007 pour officialiser cet entretien.

Cet entretien serait d'ailleurs facilité si les personnes, promenant leurs animaux, prenaient la peine de ramasser les déjections laissées par ces derniers. La propreté n'est pas à respecter uniquement dans l'enceinte des propriétés mais aussi sur le domaine public (trottoirs, voiries, aires de jeux, stades...).



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS : COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

L'association des Anciens Combattants s'est rassemblée pour l'envoi des couleurs à La Pommeraiie à Cierrey puis s'est rendue sur les monuments aux morts de nos communes où des discours ont été prononcés. Comme au 8 mai 2014, la commune du Val David a invité les enfants de l'école à écrire une phrase en rapport avec cette date et à venir la lire le jour de la commémoration. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme scolaire mais aussi dans la volonté de transmettre le devoir de mémoire à la génération future.

- Trop de personnes sont mortes pour sauver la France mais nous en sommes très fiers. Toutes ces guerres, nous font pleurer de tristesse. La seconde guerre mondiale fut la plus terrible et nous y avons survécu. (Clara Moeuf et Jules Foucher)
- La seconde guerre mondiale fut d'une très grande horreur. Tous ces gens qui sont morts pour sauver la France de la barbarie nazie, nous les remercions. (Rachel Barrault et Elliot Baffaleuf)
- La seconde guerre mondiale, c'était un massacre surtout pour les Juifs qui étaient emmenés dans des camps de concentration où ils périrent par millions. Cette guerre était la plus terrible de toutes les guerres. (Lucas Laloyer et Kylian Vallois)
- Nous savons que la guerre est faite d'atrocités et de peurs. Le 8 mai, nous commémorons les Français et nos alliés qui ont fait preuve d'héroïsme et de courage pour sauver la France. Toutes les guerres sont insensées et c'est pour cela que doit régner la paix dans notre monde. (Alexis Poulle-Bidère et Clarence Mendy)
- Les guerres sont difficiles et très longues à supporter. Les guerres font trop de morts. Le 8 mai commémore pour nous la fin des guerres. (Quentin Hannoy et Eloïse Dumouchel)
- Le 6 juin 1944, 500 000 soldats (Américains, Anglais, Canadiens et quelques Français et Polonais) débarquent pour libérer la France. Tout le monde pensait que c'était fini, tous les Français étaient terrifiés à l'idée de devenir Allemand. Heureusement la guerre est finie. (Erwan Cormier et Kilian Joubert Boudjelal)
- Nous sommes heureuses que cette guerre soit finie. Cette guerre était la plus violente, les nazis furent vaincus. (Alice Couillard et Morgane Schmitt)
- Les français qui ont connu les guerres n'ont pas eu de chance. Pendant longtemps, c'était très dur pour eux. Nous, on a la chance de vivre en paix. (Mary-Lou Corrèa et Rudy Lebouleux)
- La seconde guerre a été violente et mortelle. Elle a tué plus de quarante millions de personnes dont six millions de Juifs dans des camps de concentration. Nous avons eu de la chance de ne pas vivre à cette époque là. (Mélia Picard, Rémi Renouf et Enora Coradi)
- Chers Valdaviens. Parmi toutes les guerres, celle-ci reste la plus cruelle. Cette guerre a détruit des hommes, des familles et des rêves. Grâce au courage des soldats alliés, nous sommes libres. (Louane Honnet-Mestre et Aubin Le Gallic)

La présence des enfants a été fortement appréciée des anciens combattants. Tous ont clôturé ce moment de recueillement en chantant la Marseillaise. Un grand moment de partage et d'émotion. Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la commune du Val David.

COORDONNÉES

COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes :	Sylvie HENRION	tél. 06 87 42 18 03
Boulistes :	Serge GOUDEMAM	tél. 06 26 46 61 26
Théâtre :	Thierry MOROY	tél. 06 10 62 83 87

Tennis de table : section mise en veille par manque d'animateurs

BLOG DU CFLS : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com/>

ANCIENS COMBATTANTS

Président	Gérard GESLAN	tél. 02 32 67 06 54
-----------	---------------	---------------------

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

JUDO CLUB

Judo du Cormier	Mme SOUVRE	tél. 06 03 68 78 31
-----------------	------------	---------------------

PROCHAINEMENT DU YOGA AU VAL DAVID

Claire LEMEUNIER pratique le yoga depuis une dizaine d'années. Son intérêt pour cette discipline a très vite dépassé le contenu d'un cours de Yoga hebdomadaire et elle s'est tournée naturellement vers une formation de professeur de Yoga avec le besoin de partager sa passion.

Le yoga qu'elle pratique est le Hatha Yoga, issu d'une lignée traditionnelle qui respecte les possibilités de chaque individu.

Les séances, qu'elle proposera à partir de septembre, associeront pratique posturale adaptée en lien avec la respiration et l'attention portée à cette pratique. Viendront s'ajouter des exercices respiratoires et une relaxation orientée vers l'intériorisation. Une progression sera faite dans l'année en fonction de l'évolution du groupe de pratiquants.



Cette discipline est sans prérequis et chacun peut y trouver son intérêt, de la pratique physique consciente jusqu'à l'approche de la méditation.

Séance prévue les jeudis hors vacances scolaires de 18h30 à 19h45. Début des cours le 14/09/2017. Cotisation annuelle 140 € - Cours ponctuel 15 € - Premier cours gratuit.

Vous pouvez contacter Claire LEMEUNIER au 06 22 70 88 35 ou par courriel à lemeunierc@yahoo.fr



A NOTER

COMMÉMORATION DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Des cérémonies sont organisées à partir de 11 heures à La Pommeraië à Cierrey et se poursuivent dans les différentes communes jusqu'à 11 heures 45.

Les horaires précis sont affichés à la porte de la mairie

Bien se nourrir pour...
mieux apprendre, mieux grandir, et mieux réussir !

Scolarest, le spécialiste de la restauration des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales.

Scolarest
Irim, Normandie I
96 avenue de Bretagne
76108 Rouen Cedex 1
Tél : 02 32 18 47 10
Fax : 02 35 62 14 60

Scolarest
La Restauration Nouvelle Génération
www.scolarest.fr

WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Cette année encore, Le Val-David a participé à la Semaine des alternatives aux pesticides. Pour la sixième édition, la manifestation a pris le nom de « AlternatiValDavid » et s'est déroulée les 25 et 26 mars 2017 à la salle des fêtes. Le thème était « Manger sainement pour pas si cher ».

Le très bon investissement des bénévoles et des animations de grande qualité ont permis d'avoir un festival de qualité. Des remerciements particuliers à Biocoop dont le soutien a été précieux.

Samedi après-midi, l'atelier « Vannerie » et les stands d'exposants ont accueilli de nombreux visiteurs. À 15 heures, une table ronde a eu pour thème la permaculture. Une conférence sur « l'accueil de la biodiversité chez soi » a succédé à un atelier sur l'installation de jardinières de plantes aromatiques. Un verre de l'amitié a été offert par Biocoop. Un film d'extraits « comment éviter les dangers des pesticides dans nos assiettes » suivi d'un débat ont clôturé la soirée.

Dimanche après-midi, les visiteurs ont pu participer à la sortie nature « A la recherche d'indices » puis à l'atelier cuisine. Une table ronde a eu pour thème « comment manger sainement pour pas si cher ». Le dimanche soir a été un grand succès avec la musique du groupe de Christophe Mercier et ses amis ainsi que les dégustations des produits de Biocoop et du repas préparé par Florian.

L'an prochain, nous envisageons un festival encore plus festif. Rendez-vous le week-end du 24 - 25 mars 2018.



FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÈVREUX (FCVE)

Siège Social : MAIRIE DU VAL DAVID Stades : Le Vieil-Èvreux / Le Val David

Club Intercommunal : Le Val David - Le Vieil-Èvreux - Cierrey

La Fédération Française de Football, à laquelle nous sommes affiliés, nous oblige à certaines contraintes : nombre minimum de joueurs par catégorie, participation obligatoire à des championnats départementaux sous peine, en cas de forfait, à des sanctions financières.

Notre premier objectif n'est pas la compétition de haut niveau mais au contraire de proposer une activité sportive aux communes concernées.

Reprise jeunes : Pour la saison prochaine, nous organiserons un après-midi « découverte » le mercredi 6 septembre à partir de 14H au stade du Val David, pour des enfants (filles et garçons) de 5 à 13 ans sans obligation d'inscription ce jour-là. Nous accueillerons avec plaisir tous ceux qui désirent connaître notre club.

Les entraînements sont assurés par un diplômé FFF, possédant le BAFA et le diplôme de premiers secours. Les dirigeants et éducateurs sont bénévoles.

Les entraînements ont lieu le mercredi au stade du Val David : à 14H00 pour les 5 à 9 ans et à 15H30 pour les 10 à 13 ans.

Catégorie Seniors : Pour les personnes intéressées, nous engagerons une équipe Seniors (18 à 35 ans) qui s'entraînera au Vieil Èvreux le mercredi de 19H30 à 21H00 et le vendredi de 20H00 à 21H30.

Catégorie Vétérans (plus de 35 ans) : L'équipe a terminé 4^{ème} sur 12 cette saison. Entraînement au Vieil Èvreux le jeudi de 19H00 à 20H30.

Projet pour les joueurs Seniors intéressés par le football « Loisir » il sera possible de s'entraîner au Vieil Èvreux le mardi soir en fonction des effectifs. Pour cette activité, une licence est obligatoire afin d'être assuré.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec Roger PROST, président du club, au 06.15.33.41.92



CLUB DES BOULISTES

Le club vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €.

Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

Manifestations du 2^{ème} semestre 2017 :

- Concours de pétanque le 1^{er} juillet à 10 heures et le 2 septembre à 14 heures.



CLUB DU 3^{ème} Age

Actuellement, le club comprend une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 10 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30 (hors vacances scolaires).

Une vingtaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées chaque jeudi à 14 h 30 (hors vacances scolaires). Le point de rendez vous est devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>



Le club du 3^{ème} âge au cabaret

Temps pluvieux ce jeudi 18 mai 2017. Mais, par bonheur, la section «Club du 3^{ème} Age» du C.F.L.S a effectué sa sortie annuelle à l'abri. 31 personnes ont participé à cette journée qui se passait au cabaret "Le P'tit Bichou" à DIVES SUR MER.



Départ en car du VAL DAVID à 10 heures, nous avons récupéré 23 personnes du club de MISEREY pour arriver à midi au cabaret où nous attendait un succulent repas entrecoupé, entre chaque plat, d'un spectacle qui a ravi tout le monde.

Le thème de ce spectacle: célébrer les 100 ans de l'anniversaire de BOURVIL (né en 1917) ainsi qu'un vibrant hommage à Edith PIAF. Les deux interprètes nous ont tenu en haleine pendant six heures entre l'émotionnel et le fou rire. Et c'est à 18 heures que nous avons repris notre car pour rejoindre nos pénates.

UNE TRÈS BELLE JOURNÉE !



Un grand merci au patron du cabaret qui nous a offert ce transport en car, ainsi qu'à Antonio GONCALVES, gérant de Mondia Voyages....et Valdavidien.

Loto du 5 février 2017

Vif succès du loto organisé par la section « Animations et fêtes » du CFLS. Parmi les nombreux lots à gagner, il y avait un barbecue à gaz, 2 places au restaurant Côté Terre et Mer, un bon d'achat de 250 €, une tablette tactile + casque, une barre de son, un lot de casseroles, un multi-cuiseur, un aspirateur-souffleur de feuilles, une ménagère, un service à vaisselle, une sorbetière, un blender chauffant... Félicitations aux chanceux participants.



Concours de belote du 4 février 2017

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à cette manifestation organisée par la section « Animations et fêtes » du CFLS.



Thé dansant du 23 avril 2017

Ce rendez-vous des amateurs de danses a connu un vif succès. Patrick CHENU et son accordéon ont contribué à cette ambiance conviviale et festive. Comme de coutume, une copieuse collation a été servie lors de la pause.



Concert à l'église Saint Pierre du Val David

Pour la troisième année consécutive un concert, organisé par **Hélène BROQUET**, a été donné à l'église St Pierre du Val David le 16 juin 2017. Les mélomanes du village et des alentours ont particulièrement apprécié le programme.

Des musiques d'inspiration espagnole composaient la 1ère partie (E. Granados, M. De Falla, É. Lalo, J. Rodrigo). En seconde partie, nos interprètes ont donné libre cours à leur inspiration en jouant leurs pièces préférées (W. Mozart, M. Ravel, A. Piazzolla, L. Beethoven).

Nos félicitations aux brillants musiciens pour ce moment rempli d'émotion.



La fête du village

C'est sous un ciel radieux que s'est déroulé la fête du village organisée par la section Animations et Fêtes en ce troisième week-end de juin. Une ambiance festive : **Concert à l'église le vendredi soir ; Concours de boules, Jeux d'antan, Dîner en musique, Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice le samedi ; Foire à tout et Concours de belote le dimanche ; sans oublier les divers manèges, la buvette et la petite restauration.**



La fête du village (suite)



Temps d'Activités Périscolaires



Sortie scolaire à la Ferme Pédagogique de Roumare (76)

À 20 km au nord-ouest de Rouen, cette ferme propose une découverte éducative du milieu agricole. Différents thèmes sont abordés permettant de se rapprocher un peu plus de la nature. Des ateliers sensibilisent nos écoliers à la compréhension du milieu naturel et de ses mécanismes. Ce fut une magnifique journée. Bravo pour ce choix de sortie scolaire et merci à Rebecca VALENTIC pour ces superbes photos. (<http://rebeccavalentic.fr/>)



Fête de l'école le samedi 1^{er} juillet 2017

La fête de fin d'année de l'école a été différente de toutes les autres puisque le directeur de notre établissement part en retraite. Les élèves ont montré avec enthousiasme leurs talents de « chanteurs en herbe ». Au cours de la préparation de quelques scénettes adaptées pour l'occasion avec Jean-François PICAT et Maryvonne CORADI, nos écoliers ont également manifesté des talents cachés de comédiens. Bravo pour ce magnifique spectacle.



DEPART A LA RETRAITE DE MICHEL ROBERT



Arrivé comme stagiaire en 1977, Michel ROBERT a connu l'école du Val David avec deux classes de trois niveaux. Les élèves avaient encore des bureaux en bois avec l'emplacement pour l'encrier. En 1982, Il prend la direction de l'école et vit en direct la création de la maternelle en 1990. En 1995, il assiste à l'ajout de la quatrième classe puis de la cantine en 1998. De 2001 à 2008, il connaît les premières grèves d'enseignants et fait appel aux élus pour assurer la garde des enfants.

En 2010, il accepte l'installation des classes informatiques et numériques. Il subit les nombreuses réformes de l'éducation nationale en maintenant la qualité de son enseignement qui a fait la réputation de notre école. Celle des rythmes scolaires, bien qu'elle ait été plus compliquée à mettre en œuvre, est à ce jour bien rodée. Un décret semble vouloir y mettre fin mais nous laisserons le soin à son successeur d'organiser ce retour en arrière. Durant mes 9 années de mandat, je n'ai eu de cesse de vanter les qualités de Michel ROBERT grâce à qui les petit(e)s Val Davidien(ne)s ont reçu un enseignement leur permettant d'entrer en sixième avec tous les fondamentaux mais aussi avec des valeurs essentielles que sont le respect, la politesse et le civisme. Le 1er juillet 2017, une cérémonie a été organisée à l'occasion de la fête de l'école. Nous étions nombreux à le mettre à l'honneur, y compris d'anciens élèves. Et c'est François LEPRINCE-RINGUET, maire honoraire, qui lui a remis la médaille de la commune.



Parmi les nombreux cadeaux offerts par les élèves et leurs parents, il y avait un voyage en montgolfière au dessus des volcans d'Auvergne. Un buffet campagnard, offert par la municipalité, a permis à tous de se remémorer les 35 dernières années grâce à l'exposition des photos de classe.



Ci-contre, de gauche à droite, Pierre QUILICI, inspecteur de l'Éducation Nationale, Michel ROBERT et Arnaud ELLÉOUET, ex directeur du groupe scolaire Alphonse Cosme à Angerville-La-Campagne et nouveau directeur de l'école du Val-David. Nous souhaitons une bonne retraite à Michel ROBERT et la bienvenue à Arnaud ELLÉOUET.

ILS SONT MIS À L'HONNEUR



Le mercredi 28 juin 2017, le club de l'ALM Tennis organisait son traditionnel tournoi de fin d'année de l'école de tennis. Douze équipes de 2 joueurs étaient présentes : 7 dans la catégorie « Primaire » et 5 dans la catégorie « Collège ». La catégorie « Collège » a été remportée par Alexandre et Axel. La catégorie « Primaire » a été remportée par Clara et Alexis, suivis de Maxime et Elliot. Tous les 6 sont ou ont été scolarisés à l'école du Val-David. Un grand bravo à nos champions !

CASQUE OBLIGATOIRE À VELO POUR LES ENFANTS

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 4e classe (135 €).



TRAVAUX D'ISOLATION OBLIGATOIRES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

Les propriétaires qui projettent de faire ravalier la façade de leur maison, d'un immeuble en copropriété ou de refaire la toiture de leur maison (ou commerce) doivent s'attendre à faire plus de dépenses que prévu.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte et le décret du 30 mai 2016 (n°2016-711) prévoient que lorsque des travaux importants sont réalisés sur un bâtiment, des travaux d'isolation doivent être simultanément engagés.



« Cette mesure vise à saisir les opportunités de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les factures de chauffage des bâtiments lors de la réalisation de gros travaux, précise Ségolène Royal, ministre de l'Environnement. L'objectif est de profiter de la présence des entreprises et des équipements installés pour ces travaux (échafaudages, installation de chantier) ».

Les propriétaires y verront néanmoins un surcoût de travaux à budgétiser, car l'entrée en vigueur du texte est fixée au 1er janvier prochain.

Ci-dessous le détail de cette nouvelle obligation.

Le principe

Les travaux d'isolation thermique seront obligatoires lorsque vous entreprendrez des rénovations importantes sur des bâtiments à usage d'habitation, de bureau, de commerce, d'enseignement et d'hôtel afin, précise le texte, que leur niveau de performances énergétiques se rapproche de celui d'une construction neuve.

Les travaux concernés

Vous décidez de casser et de remonter des cloisons dans votre appartement, ou de refaire les murs intérieurs en torchis de votre maison, serez-vous concerné par cette mesure ? Vraisemblablement pas.



Le texte prévoit que les travaux de rénovation sont ceux de ravalement de façade, de réfection de toiture et d'aménagement de locaux non enterrés ou semi-enterrés (garage, comble... d'une surface minimum de 5 mètres carrés) afin de les rendre habitables.

S'agissant du ravalement, le texte précise qu'il s'agit de « la réfection de l'enduit existant, le remplacement d'un parement existant ou la mise en place d'un nouveau parement, concernant au moins de 50% d'une façade d'un bâtiment, hors ouvertures ».

Pour ce qui est de la réfection de la toiture, des travaux d'isolation du plancher haut du dernier niveau occupé ou chauffé doivent être prévus. Dans ce cas,

l'ouvrage de remplacement ou de couverture doit représenter au moins 50% de la toiture, hors ouvertures.

Les dérogations

Dans quelques cas, prévus par le décret, il est possible de déroger à cette obligation, notamment lorsque les travaux sont incompatibles avec les impératifs architecturaux d'un bâtiment classé, par exemple, lorsqu'ils risquent d'endommager le bâti, ou si « le temps de retour sur investissements du surcoût induit par l'ajout d'une isolation est supérieur à dix ans ». Cette évaluation devra être faite par le maître d'ouvrage.

Les aides auxquelles vous avez droit

Les propriétaires peuvent profiter d'aides pour financer ces travaux. Ce surplus de travaux risque en effet de peser dans le budget des propriétaires et peut-être plus encore dans celui des copropriétaires.

Les travaux d'isolation des murs, des toitures et des planchers, par exemple, sont éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique. Ce crédit est égal à 30% du prix des équipements, hors main-d'œuvre, plafonné à 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, plus 400 € par personne à charge.

Dans le cadre de travaux dans une copropriété, le montant de PTZ est alors de 10 000 € par propriétaire. Ce plafond s'apprécie sur une période de cinq années de suite. Il est désormais possible de cumuler cet Eco Prêt à taux zéro avec le crédit d'impôt de transition énergétique (CITE). Il est de 30% du montant TTC des dépenses (hors main-d'œuvre) plafonnées à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple, plus 400 € par personne à charge. Selon les ressources des propriétaires, certains pourront également bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).





REBECCA VALENTIC

1er juillet bien arrosé mais beaucoup de bonne humeur



La collection complète des photos de classe de Michel ROBERT sera bientôt disponible en mairie



Réalisation et Édition : Commune du Val David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val David
Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN
Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT